



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



25^{ème} SESSION DU FORUM DES FEMMES PARLEMENTAIRES

DOCUMENTS

POINT 1 – Election de la Présidente de la 25^{ème} session du Forum des femmes parlementaires

FEM/25/1-Inf.1

POINT 2 - Adoption de l'ordre du jour

FEM/25/A.1

POINT 3 - Activités relatives à l'égalité des sexes

c) Séance d'information : activités récentes de l'UIP en faveur de l'égalité des sexes

FEM/25/3c)-Inf.1 - Coopération de l'UIP avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

CL/200/7e)-R.1 – Rapport du Sommet des Présidentes de parlement

CL/200/7j)-R.1 – Rapport de la réunion parlementaire à l'occasion de la 61^{ème} session de la Commission de la condition de la femme

d) Suivi du Plan d'action de l'UIP pour des Parlements sensibles au genre (2012)

FEM/25/3d)-Inf.1 – Note d'information

POINT 4 - Contribution aux travaux de la 136^{ème} Assemblée dans l'optique de l'intégration d'une perspective de genre

FEM/25/4-Inf.1 - Note d'information

C-II/136/DR – Projet de résolution sur *Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement*

POINT 5 – Débat. *Participation des femmes à la politique : un nouvel élan pour briser le plafond de verre*

FEM/25/5-Inf.1 - Note d'information

POINT 6 – Réunion-débat. *Autonomiser les filles aujourd'hui pour parvenir au développement durable demain*

FEM/25/6-Inf.1 - Note d'information



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



Réunion des femmes parlementaires
Point 1

FEM/25/1-Inf.1
30 mars 2017

Election de la Présidente de la Réunion

Curriculum Vitae de

Mme Dipu Moni, parlementaire MBBS (DMC), LLB (NU), LLM (Londres), MPH (Johns Hopkins)

Mme Dipu Moni, parlementaire, Présidente de la commission parlementaire permanente chargée de suivre le Ministère des affaires étrangères, ancienne Ministre des affaires étrangères, a été la première femme à devenir Ministre des affaires étrangères du Bangladesh et la première femme à occuper un tel poste en Asie du Sud. Elle est également l'une des quatre secrétaires généraux adjoints et l'une des quatre porte-parole officiels de la Ligue Awami du Bangladesh. Mme Dipu Moni représente la circonscription de Chandpur-3 (Chandpur-Haimchar) en tant que membre du 10^{ème} Parlement national du Bangladesh. Elle est la Présidente du conseil d'administration de l'Université asiatique pour les femmes et membre du Sénat de l'Université de Dhaka.

Après avoir obtenu un diplôme en médecine et un autre en chirurgie (MBBS) auprès du Collège de médecine de Dhaka, l'institution d'enseignement médical la plus réputée du Bangladesh, Mme Moni a suivi le programme de master en santé publique (MPH) à l'École de santé publique de l'Université Johns Hopkins aux Etats-Unis. Elle a obtenu un master en droit (LLM) à l'Université de Londres et a suivi des cours de négociation et de résolution des conflits à l'Université de Harvard et à l'Université Johns Hopkins. Elle est avocate à la Cour suprême du Bangladesh.

Mme Moni a été à la tête d'une délégation qui a résolu avec succès les problèmes de frontières maritimes avec le Myanmar et l'Inde par l'intermédiaire de décisions historiques rendues par le Tribunal international du droit de la mer de Hambourg (Allemagne) et la Cour permanente d'arbitrage de La Haye (Pays-Bas). Au cours de son mandat, le Bangladesh a adopté sa politique axée sur le principe « main tendue à tous, haine envers personne ».

Mme Moni a fait honneur à son pays en devant la première femme élue et la première Présidente représentant l'Asie du Sud du Groupe d'action ministériel du Commonwealth.

Mme Moni a dirigé les délégations du Bangladesh qui ont été présentes à de nombreuses réunions de haut niveau et de réunions ministérielles organisées par l'ONU. Le Bangladesh a connu des succès remarquables au cours du mandat Mme Moni (2009-2013) et a été élu à plus de trente organisations internationales et organes des Nations Unies.

En sa qualité de Ministre des affaires étrangères, Mme Moni s'est exprimé auprès de nombreux groupes de réflexion, instituts, universités et organisations internationales. Elle s'est adressée aux médias internationaux pour que les autres nations puissent mieux comprendre le Bangladesh.

En plus de ses responsabilités de Ministre des affaires étrangères, Mme Moni a pu respecter toutes les promesses qu'elle avait faites à sa circonscription, celle de Chandpur-3, pendant la campagne électorale.



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



FORUM DES FEMMES PARLEMENTAIRES 25^{ème} SESSION

Dhaka, 1^{er} avril 2017
(9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h)

Forum des femmes parlementaires
Ordre du jour

FEM/25/A.1
20 février 2017

I. EMPLOI DU TEMPS ET MODALITÉS DES DÉBATS

La 25^{ème} session du Forum des femmes parlementaires se tiendra au Bangabandhu International Conference Center à Dhaka (Bangladesh). Le Forum se réunira le samedi 1^{er} avril de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.

Le Forum se veut une occasion de dialogue actif et spontané. De ce fait, des interventions brèves, n'excédant pas trois minutes, sont souhaitées. Il n'y aura pas de liste d'orateurs établie à l'avance. En plénière, les participants pourront signaler leur souhait de prendre la parole en remplissant le formulaire d'inscription déposé sur leur bureau.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Election de la Présidente de la 25^{ème} session du Forum des femmes parlementaires (FEM/25/1-Inf.1)

Allocutions de bienvenue

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Activités relatives à l'égalité des sexes (FEM/25/3c)-Inf.1, CL/200/7e)-R.1, CL/200/7j)-R.1, FEM/25/3d)-Inf.1)

a) Rapport du Bureau des femmes parlementaires

Les participants seront informés des délibérations du Bureau à ses séances tenues le 23 octobre 2016 à Genève et le 1^{er} avril 2017 à Dhaka.

b) Rapport du Groupe de partenariat entre hommes et femmes

Les participants seront informés des travaux et des recommandations du Groupe.

c) Séance d'information : activités récentes de l'UIP en faveur de l'égalité des sexes

Les participants seront informés des récents travaux de l'UIP en faveur de l'égalité des sexes.

d) Suivi du Plan d'action de l'UIP pour des Parlements sensibles au genre (2012)

Présentation de l'outil d'auto-évaluation Parlements : évaluer la sensibilité au genre, suivie d'un débat sur les opportunités et les défis qui se présentent aux parlements dans le cadre des travaux d'auto-évaluation au regard de la sensibilité au genre.

Les débats s'achèveront à 11 h.

4. Contributions aux travaux de la 136^{ème} Assemblée dans une perspective du genre (FEM/25/4-Inf.1)

Les participants seront invités à débattre du point suivant à l'ordre du jour de la 136^{ème} Assemblée :

- Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement (*Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*)

Les participants se diviseront en deux groupes qui débattront chacun d'un des thèmes suivants :

Thème 1: Réformer les cadres réglementaires et changer les normes culturelles défavorables : une obligation à remplir pour parvenir à l'inclusion financière des femmes

De nombreux obstacles s'opposent à l'inclusion financière des femmes. Les lois discriminatoires, la violence sexiste, les stéréotypes liés au genre et les normes et coutumes sociales discriminatoires restreignent l'accès des femmes à l'inclusion financière et à l'autonomisation économique. Les politiques et les lois doivent être sensibles aux questions relatives au genre afin de prévoir des services financiers et une autonomisation économique adaptés aux femmes.

Le groupe examinera les moyens d'éliminer les obstacles à l'accès des femmes aux services financiers et à l'autonomisation économique. Il s'interrogera sur la façon dont il faut concevoir, mettre en œuvre et contrôler les politiques sociales et économiques pour faciliter l'inclusion financière des femmes. Il se demandera comment la budgétisation sensible au genre peut renforcer ces efforts. Le groupe débatera également au sujet de la manière de garantir que l'inclusion financière prend ses racines dans un environnement favorable aux femmes, promu par l'Etat et la coopération pour le développement. Les débats pourront cibler la manière d'éliminer la discrimination dans les droits relatifs à la famille, à la terre, à la propriété et à la liberté de circulation. Les participants pourront s'interroger sur l'élimination de la discrimination dans les réglementations relatives au travail et à la sécurité sociale, en particulier celles du secteur informel et de l'économie domestique, dans lesquels les femmes sont les plus représentées. Les discussions pourront couvrir également les moyens de lutter contre les normes sociales et les coutumes discriminatoires qui empêchent les femmes d'accéder aux services et au soutien financiers.

Les participants seront invités à faire connaître les bonnes pratiques et les projets innovants de leurs pays respectifs.

Thème 2: Promouvoir l'accès des femmes les plus vulnérables aux opportunités et services financiers

Les femmes constituent 70 pour cent de la population pauvre dans le monde. Les Objectifs de développement durable promettent de répondre aux besoins des plus vulnérables et de ne laisser personne de côté. Si nous voulons que l'inclusion financière soit une stratégie efficace pour réduire radicalement la féminisation de la pauvreté, nous devons garantir que les services financiers fournis parviennent effectivement aux femmes les plus vulnérables et les plus marginalisées et leur profitent réellement. Les programmes visant à améliorer l'accès des femmes aux services et au soutien financiers en vue de leur autonomisation économique doivent donc prendre en compte la réalité et les droits de toutes les femmes. Il faut qu'il s'adressent notamment aux femmes rurales, aux femmes en situation de crise et aux femmes victimes de discrimination multiple fondée sur l'origine ethnique, le statut matrimonial, le statut VIH, le statut de migrant ou de réfugié, l'âge, le handicap, etc.

Le groupe examinera et partagera de bonnes pratiques relatives à la manière d'adapter et d'étendre l'accès de toutes les femmes aux services financiers. Il pourrait s'agir de crédit formel, de micro-crédit, de comptes épargne, d'assurance santé, de prestations sociales, des services de garde d'enfants et d'aides. Le groupe étudiera également les manières d'entrer en contact avec des femmes marginalisées et de les informer des opportunités économiques et des services financiers dont elles pourraient tirer avantage. Les participants mettront aussi l'accent sur l'importance de fournir aux différents groupes de femmes des formations et des programmes de parrainage ciblés.

Les participants seront invités à faire connaître les bonnes pratiques et les projets innovants de leurs pays respectifs.

Sur recommandation du Bureau, le Forum élira une modératrice et une rapporteuse pour chaque groupe. Elles conviendront des principales idées à soumettre à la session en plénière du Forum des femmes parlementaires, qui aura lieu l'après-midi.

Chaque groupe pourra débattre de 11 h 00 à 12 h 30.

Le Forum reprendra ses travaux à 14 h 00.

5. Débat. Participation des femmes à la politique : un nouvel élan pour briser le plafond de verre (FEM/25/5-Inf.1)

Les participants suivront une présentation de la Carte des femmes en politique établie conjointement par l'UIP et l'ONU pour 2017. Ils seront également informés sur les progrès et reculs des femmes parlementaires en 2016. Ensuite, les participants seront invités à discuter des évolutions récentes en matière de participation des femmes à la politique aux niveaux international et national, et à recenser les moyens permettant de renforcer cette participation.

Le débat s'achèvera à 16 h.

6. Réunion-débat. Autonomiser les filles aujourd'hui pour parvenir au développement durable demain (FEM/25/6-Inf.1)

L'égalité des sexes est une composante essentielle du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cependant, si nous souhaitons obtenir des résultats pour les femmes d'ici 2030, nous devons commencer à autonomiser les filles dès aujourd'hui. Ces dernières années, l'accès des filles à l'éducation et à la santé a été amélioré. Toutefois, elles sont toujours confrontées à la discrimination fondée sur le sexe et l'âge, à la violence et à la marginalisation. Des pratiques préjudiciables telles que les mariages d'enfants et les mutilations génitales féminines continuent de miner aussi bien le présent que l'avenir des filles. Les objectifs relatifs à l'égalité des sexes ne seront atteints que si nous mobilisons suffisamment d'attention, de volonté politique et de ressources en faveur de l'autonomisation des filles aujourd'hui. Les participants seront invités à partager de bonnes pratiques et à recenser les questions que les parlements doivent traiter en priorité pour défendre les droits des filles et garantir l'autonomisation de celles-ci.

La réunion-débat s'achèvera à 17 h 30.

7. Rapport des rapporteuses des groupes de discussion

Les rapporteuses présenteront leur rapport. Le Forum leur demandera ensuite de rédiger, en consultation avec la Présidente du Bureau des femmes parlementaires et de la Présidente de la 25^{ème} session du Forum, des amendements qui seront présentés durant le débat de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce (prévue pour le dimanche 2 avril 2017 de 14 h 30 à 18 h 30).

8. Elections au Bureau des femmes parlementaires

Le Forum va pourvoir les sièges vacants du Bureau des femmes parlementaires : une représentante régionale pour le Groupe africain, pour Groupe Asie-Pacifique, et pour le Groupe Eurasie, respectivement. Les élections se tiendront sur la base des candidatures soumises par les groupes géopolitiques respectifs.

9. Lieu et date de la 26^{ème} session du Forum des femmes parlementaires

**COMPOSITION ET PRESIDENCE DU BUREAU
DES FEMMES PARLEMENTAIRES
(au 20 février 2017)**

PRESIDENCE (mars 2016-2018)

Présidente	Mme M. Mensah-Williams (Namibie)
Première Vice-Présidente	Mme M. André (France)
Deuxième Vice-Présidente	Mme N. Al Kharoosi (Oman)

REPRESENTANTES REGIONALES

Expiration du mandat

Groupe africain

Mme M. Mensah-Williams (Namibie)	Mme J. Nze Mouenidiambou (Gabon)	mars 2018
Mme F. Adedoyin (Nigéria)	<i>Poste vacant</i>	mars 2020

Groupe arabe

Mme N. Al Kharoosi (Oman)	Mme S. Kousantini (Tunisie)	mars 2018
Mme H. Alhelaissi (Arabie saoudite)	Mme M. Azer Abdelmalak (Egypte)	mars 2020

Groupe Asie-Pacifique

Mme W. A. Khan (Bangladesh)	Mme A. Khalid Parvez (Pakistan)	mars 2018
Mme S. Sirivejchapun (Thaïlande)	<i>Poste vacant</i>	mars 2020

Groupe Eurasie :

Mme V. Petrenko (Féd. de Russie)	Mme E. Shamal (Bélarus)	mars 2018
Mme L. Gumerova (Féd. de Russie)	<i>Poste vacant</i>	mars 2020

Groupe latino-américain et des Caraïbes :

Mme A. Ocles Padilla (Equateur)	Mme J. Vicente (Rép. dominicaine)	mars 2018
Mme E. Mendoza Fernández (Bolivie)	Mme K. Beteta (Pérou)	mars 2020

Groupe des Douze Plus :

Mme M. André (France)	Mme P. Ernstberger (Allemagne)	mars 2018
Mme S. Ataulajhan (Canada)	Mme P. E. Locatelli (Italie)	mars 2020

MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

(de droit, pour la durée de leur mandat au Comité exécutif)

Mme F. Benbadis (Algérie)	octobre 2018
Mme M.I. de Oliveira Valente (Angola)	octobre 2019
Mme A. Habibou (Niger)	octobre 2019
Mme G. Eldegard (Norvège)	octobre 2019
Mme Y. Ferrer Gómez (Cuba)	octobre 2020

PRESIDENTE DE LA REUNION DES FEMMES PARLEMENTAIRES

(de droit, pendant deux ans)

Mme Nguyen Thi Kim Ngan (Viet Nam)	mars 2017
Mme N. Luo (Zambie)	mars 2018



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



Réunion des femmes parlementaires
Point 3

FEM/25/3c)-Inf.1
22 mars 2017

ACTIVITES RELATIVES A L'EGALITE DES SEXES

c) Activités récentes de l'UIP en matière d'égalité des sexes

Coopération de l'UIP avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

I. L'UIP et le Comité de la CEDEF

1. L'UIP s'attache à promouvoir la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de femmes (CEDEF) et son Protocole facultatif dans le milieu parlementaire.
2. Dans le cadre de sa coopération avec le Comité de la CEDEF (le Comité), le Secrétariat de l'UIP prie instamment les parlementaires de se tenir informés du processus de ratification de la CEDEF et de son Protocole facultatif ainsi que des éventuelles réserves émises par leur pays. (Ces informations sont consultables sur <http://indicators.ohchr.org/>: elles sont réparties par pays et comportent des entrées vers les éventuelles déclarations ou réserves).

II. Participation de l'UIP au processus de présentation des rapports sur la CEDEF

3. La Convention est un document de référence important et détaillé. L'UIP s'efforce-t-elle donc de veiller à ce que les parlements et les parlementaires contrôlent effectivement la Convention et agissent pour qu'elle soit pleinement respectée. L'UIP prône régulièrement une participation parlementaire accrue dans l'accomplissement des obligations d'information et la présentation des rapports relatifs à la Convention, notamment dans le travail nécessaire pour donner suite aux remarques finales du Comité.
4. A chaque session du Comité, l'UIP présente un rapport sur les activités qu'elle a menées pour le respect et la mise en œuvre de la CEDEF, notamment en publiant des informations sur la contribution des parlements au processus de présentation des rapports. Entre autres, elle invite les parlements des pays dont les rapports périodiques doivent être examinés lors de la prochaine session du Comité à remplir un questionnaire. Les questions qui y figurent portent sur la participation des parlements au processus de présentation des rapports et sur les suites données aux observations finales du Comité.

5. On trouvera ci-après la liste des États parties qui font rapport au Comité de la CEDAW en 2017 ou ont fait rapport en 2016.

68^{ème} session (23 Octobre - 17 Novembre 2017)

- Burkina Faso, Guatemala, Israël, Kenya, Koweït, Monaco, Nauru, Norvège, Oman, Paraguay, République populaire démocratique de Corée, Singapour

Informations détaillées sur

http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/SessionDetails1.aspx?SessionID=1079&Lang=en

67^{ème} session (3-21 juillet 2017)

- Barbade, Costa Rica, Italie, Monténégro, Niger, Nigeria, Roumanie, Thaïlande

Informations détaillées sur

http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/SessionDetails1.aspx?SessionID=1078&Lang=en

66^{ème} session (13 Février - 3 Mars 2017)

Allemagne, El Salvador, Irlande, Jordanie, la Micronésie (États fédérés de), Rwanda, Sri Lanka, Ukraine

Informations détaillées sur

http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/SessionDetails1.aspx?SessionID=1071&Lang=en.

65^{ème} session (24 octobre - 18 novembre 2016)

- Argentine, Arménie, Bangladesh, Bélarus, Bhoutan, Burundi, Canada, Estonie, Honduras, Pays-Bas, Suisse

Informations détaillées sur

http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/SessionDetails1.aspx?SessionID=1027&Lang=en.

64^{ème} session (4 - 22 juillet 2016)

- Albanie, France, Mali, Myanmar, Philippines, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay

Informations détaillées sur

http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/SessionDetails1.aspx?SessionID=1019&Lang=en.

63^{ème} session (15 février - 4 mars 2016)

- Haïti, Islande, Japon, Mongolie, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Suède, Vanuatu

Informations détaillées sur

http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/SessionDetails1.aspx?SessionID=1007&Lang=en.

III. La CEDEF et les parlements

6. Lors de sa 41^{ème} session (juin-juillet 2008), Le Comité a adopté un paragraphe standard sur les parlements. Ce paragraphe a été incorporé à ses observations finales afin de bien signifier aux États-parties qu'il importe d'associer les parlements non seulement au processus de présentation des rapports en application de l'article 18 de la Convention, mais aussi à la mise en œuvre de toutes les dispositions de la Convention. Lors de sa 45^{ème} session (janvier—février 2010), le Comité a publié une déclaration sur sa relation avec les parlementaires, dans le but de clarifier et de renforcer le rôle des parlements nationaux vis-à-vis de la Convention. La note vise également à préciser la relation entre le Comité et l'UIP. (Voir Annexe 1 pour le texte de la déclaration).

ANNEXE

Déclaration adoptée par le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Les parlements nationaux et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Déclaration sur les relations entre le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et les parlementaires

1. A sa quarante-et-unième session, le Comité a adopté, dans ses observations finales, un paragraphe visant à porter à l'attention des Etats parties qu'il importe d'associer le Parlement au processus de présentation des rapports en application de l'article 18 de la Convention et à la mise en œuvre de toutes les dispositions de la Convention.

2. La présente note vise à clarifier et à renforcer le rôle des parlements nationaux au regard de la Convention. Le but est aussi de clarifier les relations du Comité avec l'Union interparlementaire (UIP).

I. Le rôle des Parlements dans le processus de ratification de la Convention et de son Protocole facultatif ainsi que dans le retrait des réserves

3. La procédure applicable à la signature et à la ratification des instruments internationaux, ainsi que le retrait des réserves à ces instruments varie selon les pays. Le plus souvent, le Parlement doit approuver l'instrument de ratification avant que celui-ci soit déposé auprès du Secrétaire général de l'ONU. De même, les décisions concernant les réserves et leur retrait sont soumises à son approbation. Cette procédure vaut aussi pour la Convention et son Protocole facultatif, de sorte que les parlements ont un rôle stratégique à jouer dans la signature et la ratification de ces deux instruments. Ceux-ci n'ayant pas encore été universellement ratifiés, les parlements peuvent encourager leur pays à y devenir partie. Par ailleurs, lorsqu'on sait que la Convention est l'instrument qui a fait l'objet du plus grand nombre de réserves, les Parlements ont un rôle d'autant plus important pour en obtenir le retrait.

II. Les Parlements et la mise en œuvre de la Convention

4. Les Parlements et leurs membres ont un rôle capital à jouer pour assurer le respect des principes énoncés dans la Convention et ils disposent pour ce faire de toute une panoplie de moyens. Dans le cadre de sa fonction traditionnelle de contrôle de l'action du Gouvernement, le Parlement peut veiller à ce que les Etats parties à la Convention en appliquent pleinement les dispositions. Les Parlements et leurs membres ont aussi une responsabilité fondamentale découlant de leur fonction représentative, qui est à la base du système juridique. Les fonctions des parlements - en particulier leurs fonctions législative, budgétaire et de contrôle de l'exécutif - sont au cœur de la mise en œuvre des principes et des droits consacrés par la Convention. La mise en œuvre de la Convention suppose l'intégration du principe de non-discrimination à l'égard des femmes dans la législation nationale, notamment dans la Constitution. Elle oblige en outre l'Etat partie à condamner la discrimination envers les femmes, à abroger toutes les lois discriminatoires et à adopter, au besoin, des mesures spéciales pour accélérer de facto l'égalité entre hommes et femmes. Elle fait aussi obligation aux Etats parties d'adopter des politiques appropriées et de créer des mécanismes de promotion de l'égalité entre les sexes. A cet égard, les parlementaires peuvent prendre des mesures concrètes pour s'assurer que les lois, politiques, mesures, programmes et budget nationaux sont conformes aux principes et obligations énoncés dans la Convention.

Les fonctions budgétaires et de contrôle de l'action gouvernementale sont essentielles pour améliorer la mise en œuvre des lois relatives à l'égalité des sexes; les Parlements veillent à ce que des budgets suffisants soient adoptés et évaluent régulièrement l'impact des mesures prises par le Gouvernement au sujet de la condition de la femme.

En sa qualité d'organe représentant la population dans son ensemble, le Parlement reflète la diversité des opinions et des intérêts s'exprimant dans le pays. Il s'ensuit que les parlementaires sont particulièrement bien placés pour sensibiliser la population, surtout les femmes, à la Convention et à son Protocole facultatif.

III. Le rôle des Parlements dans l'établissement des rapports et la suite à donner aux observations finales du Comité

5. Les Etats ne sont pas tenus, au plan juridique, d'associer les Parlements à l'élaboration des rapports au titre de l'article 18, l'Etat étant le premier responsable en la matière. Toutefois, dans la mesure où la Convention a un caractère contraignant pour tous les secteurs de l'administration publique, il est souhaitable que les Etats parties fassent appel au Parlement pour l'élaboration de leurs rapports, pour la mise en œuvre de la Convention et la suite à donner aux observations finales du Comité. Les Etats parties sont donc vivement encouragés à établir un mécanisme approprié pour faciliter la collaboration entre le Parlement et le Gouvernement à cet égard. La fonction de contrôle du Parlement en ce qui concerne le respect par l'Etat de ses obligations internationales pourrait considérablement améliorer la mise en œuvre des recommandations du Comité.

6. Aussi est-il nécessaire que les Etats parties engagent leurs parlements respectifs, qui sont désormais dotés pour nombre d'entre eux de structures, notamment de commissions parlementaires, traitant spécifiquement des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, à participer activement aux travaux du Comité, ainsi qu'à la mise en œuvre des dispositions de la Convention dans leur pays.

IV. Action de l'Union interparlementaire et relations avec le Comité

7. L'UIP s'est toujours efforcée de donner une dimension parlementaire à la coopération internationale et au travail du Comité. Elle fait connaître la Convention et son Protocole facultatif aux parlementaires et joue en ce sens un rôle fondamental. A ses conférences et Assemblées, l'UIP invite régulièrement les Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ces instruments. Elle encourage en outre les Etats parties qui ont émis des réserves à la Convention à les retirer et à s'acquitter de leurs obligations. Le Secrétaire général de l'UIP écrit aux Présidents de parlements pour les informer lorsque le Comité doit examiner le rapport de leur pays. De même, une fois que le Comité a adopté ses observations finales, le Secrétaire général de l'UIP envoie une lettre au parlement du pays concerné pour porter les recommandations adoptées à son attention. En 2003, aidée de la Division de la promotion de la femme, l'UIP a publié un guide pratique à l'intention des parlementaires sur la Convention et son Protocole facultatif. Chaque année, elle organise des réunions d'information sur la Convention qui s'adressent en particulier aux femmes parlementaires. L'UIP assure en outre, en collaboration avec le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, des programmes d'assistance technique visant à renforcer les capacités des parlements et à les aider à remplir leur rôle dans la mise en œuvre de la Convention et de son Protocole facultatif. Depuis 2006, l'UIP fournit aussi au Comité des informations spécifiques sur la représentation des femmes au Parlement et au Gouvernement, ainsi qu'à l'échelon local, dans les pays dont il doit examiner le rapport.

V. Recommandations

8. Le Comité recommande aux Etats parties de veiller à ce que leur parlement et ses membres participent pleinement à l'établissement et à la présentation des rapports ainsi qu'à l'application de la Convention et de son Protocole.

9. Compte tenu du rôle du Parlement, le Comité recommande que les Etats parties veillent à ce que les parlementaires, en leur qualité de représentants du peuple, soient tenus informés de son travail, afin qu'ils puissent le prendre en compte dans leur action législative et le relayer auprès de leurs électeurs et du public en général.

10. Le Comité recommande aux Etats parties de veiller à ce que toutes les informations pertinentes soient régulièrement mises à la disposition des parlementaires par l'intermédiaire des services compétents de l'administration parlementaire.

11. Le Comité recommande aussi que les informations que le Gouvernement reçoit sur ses obligations en tant que partie à la Convention et sur d'autres sujets de préoccupation soient portées à l'attention des parlementaires.
12. Le Comité recommande en outre que, lorsque ses membres sont invités à visiter un Etat partie, celui-ci organise des rencontres avec des parlementaires.
13. Le Comité encourage les Etats parties à inclure dans leurs rapports, des informations sur toutes les initiatives parlementaires relatives à l'élaboration de lois, de manière à garantir l'intégration des dispositions de la Convention dans la législation intérieure.
14. Le Comité réaffirme qu'il importe de renforcer les moyens dont disposent les parlements nationaux pour promouvoir l'égalité, tels que les commissions sur l'égalité des sexes, les missions d'information ou d'enquête sur la violence faites aux femmes et le renforcement de la législation sur l'égalité entre hommes et femmes.
15. Le Comité appelle l'attention des Etats parties sur le fait que les liens entre institutions et les relations informelles avec la société civile et les organisations féminines sont essentiels à la promotion des droits des femmes par le Parlement.
16. Le Comité encourage les Etats parties à inclure dans les délégations qu'ils envoient auprès de lui à l'occasion de l'examen du rapport national, des parlementaires et un conseiller spécial chargé des relations entre le Gouvernement et le Parlement, pour rendre plus évidentes les responsabilités du Parlement.
17. Le Comité appelle les Etats parties à évaluer leur collaboration avec le parlement national et avec d'autres parlements et à prendre les mesures qui conviennent pour améliorer la coopération entre parlements, afin qu'ils puissent échanger leurs bonnes pratiques en matière de mise en œuvre de la Convention.



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



Conseil directeur
Point 7

CL/200/7e)-R.1
23 février 2017

Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

e) Sommet mondial des Présidentes de parlement

Abou Dhabi, 12 et 13 décembre 2016

L'UIP et le Conseil national de la Fédération (FNC) des Emirats arabes unis ont organisé le Sommet mondial des Présidentes de parlement. Le Sommet fut la 11^{ème} édition de la Réunion des Présidentes de parlement. Il a vu la participation de 34 Présidentes de parlement et de parlementaires représentant 50 pays. Des dirigeants mondiaux issus de gouvernements, du monde des affaires, de l'industrie et de la société civile étaient également présents.

A l'issue du Sommet, qui a duré deux jours, les Présidentes de parlement ont adopté à l'unanimité la Déclaration d'Abou Dhabi (voir [annexe](#)).

La Déclaration prévoit des mesures concrètes que les parlements peuvent prendre pour relever des défis géopolitiques, socioéconomiques, environnementaux et technologiques. Elle recense les moyens permettant de mieux intégrer l'analyse prospective dans les travaux parlementaires pour anticiper les retombées des politiques et des lois sur les générations futures.

Les discussions se sont concentrées sur la mise en place de structures chargées d'examiner les grandes tendances futures et la manière dont celles-ci toucheront chaque nation et le monde entier. Les Présidentes de parlement ont prôné une utilisation plus généralisée des technologies numériques pour rendre les parlements plus transparents et accessibles. Elles ont également proposé que les parlements élaborent des plans stratégiques axés sur l'avenir, ou modifient les plans existants, qui comprennent des mesures visant à réaliser les Objectifs de développement durable. Elles ont aussi souligné la nécessité d'impliquer les jeunes dans les travaux parlementaires grâce à la représentation et à la participation à l'élaboration de politiques.

Au cours de leurs débats sur la paix et la sécurité, les Présidentes de parlement sont convenues de promouvoir et de défendre les droits de l'homme et le principe de tolérance dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et de faire avancer la paix et la sécurité. Elles ont également souligné que des mesures visant à éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles, et à promouvoir l'autonomisation économique des femmes sont essentielles pour résoudre les problèmes et les défis qui se présentent à la société dans son ensemble. Elles ont réaffirmé leur engagement en faveur de la réalisation de l'égalité des sexes en politique et au parlement d'ici 2030. Elles ont préconisé que chaque parlement évalue sa sensibilité institutionnelle au genre.

Les Présidentes de parlement sont convenues de collaborer en vue de mettre en œuvre la Déclaration d'Abou Dhabi. Elles ont prié l'UIP de donner suite aux propositions et aux engagements prévus par la Déclaration et de les intégrer dans son programme de travail d'une manière qui permettra de promouvoir des partenariats durables et stratégiques avec les autorités gouvernementales, les scientifiques, le milieu universitaire, les jeunes et les représentants du secteur privé et de la société civile.



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Sommet mondial des Présidentes de parlement

Abou Dhabi – 12-13 décembre 2016

DECLARATION D'ABOU DHABI

Ensemble pour façonner l'avenir, en vue d'un monde meilleur

Nous, Présidentes de parlement de plus de 30 pays, nous sommes réunies les 12 et 13 décembre 2016 à Abou Dhabi, aux Emirats arabes unis, à l'occasion du Sommet mondial des Présidentes de parlement organisé par l'Union interparlementaire (UIP) et le Conseil national de la Fédération des Emirats arabes unis afin de façonner l'avenir des parlements en vue d'un monde meilleur.

(i) *Affirmant* les 38 dispositions de la Déclaration de la Quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement intitulée *Mettre la démocratie au service de la paix et du développement durable : construire un monde tel que le veut le peuple* ; et *réaffirmant* les recommandations et les principes énoncés dans le Rapport succinct de la Dixième Réunion des Présidentes de parlement intitulée *L'innovation au service de l'égalité des sexes : faire du développement, de la paix et de la démocratie une réalité pour les femmes comme les hommes*,

(ii) *Conscientes* des enjeux auxquels le monde est actuellement confronté ainsi que des grandes tendances géopolitiques, socio-économiques, environnementales et technologiques qui accélèrent le changement et qui auront sans doute une influence sur la qualité de vie des générations à venir,

(iii) *Résolues* à contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris, des résultats de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Marrakech et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe,

(iv) *Egalement résolues* à contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et à faire face à toute forme de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles,

(v) *Relevant* que les grandes tendances actuelles sont interdépendantes et étroitement liées, et que pour les affronter, il convient d'adopter une approche globale comprenant des mesures géopolitiques, socio-économiques, environnementales, démographiques et technologiques,

(vi) *Soulignant* notre volonté et notre devoir de travailler ensemble pour relever les défis qui se posent à nous, ainsi que notre conviction que les parlementaires doivent former un front uni et œuvrer à un avenir meilleur, de concert avec les autres branches du pouvoir, le secteur privé, la société civile et la communauté dans son ensemble,

(vii) *Affirmant* que les défis auxquels notre monde est confronté pourront être relevés uniquement grâce à une gouvernance démocratique, si les droits de l'homme sont respectés et si l'égalité des sexes est réalisée à tous les niveaux et dans le monde entier ; et *rappelant* que la réalisation de l'égalité des sexes s'inscrit non seulement dans le cadre des droits de l'homme, mais est également un facteur de productivité exploitant tous les potentiels et talents nécessaires à l'innovation et au changement,

(viii) *Reconnaissant* que les jeunes doivent être amenés à participer activement aux décisions que nous prenons,

(ix) *Convaincues* de la nécessité de prendre en compte les intérêts et les aspirations des futures générations dans notre travail parlementaire, et *résolues* à œuvrer pour le changement au moyen de l'action collective,

Nous œuvrons :

(1) "**Ensemble pour façonner l'avenir**" en nous engageant à travailler ensemble et à établir des partenariats avec les gouvernements, le secteur privé et la société dans son ensemble en vue de relever les défis auxquels notre monde est confronté ;

Nous convenons des dispositions suivantes :

(2) Paix et sécurité. Nos parlements jouent un rôle crucial dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité. En tant qu'institutions représentatives, grâce à leurs fonctions législative et de contrôle, ils peuvent prendre des mesures efficaces pour prévenir la violence et les conflits de même que promouvoir la résolution de conflit par des moyens pacifiques y compris le dialogue et la réconciliation, en pleine conformité avec le droit international. Le dialogue et la coopération interparlementaires peuvent faire progresser la paix dans toutes les nations. Pour gagner la guerre contre le terrorisme, les parlements devront s'unir et travailler de concert avec les gouvernements, la société civile – et notamment les jeunes -, les groupes religieux et les leaders. La promotion de la paix et de la sécurité s'appuie sur la gouvernance et les institutions démocratiques, la protection et la promotion des droits de l'homme, ainsi que sur la tolérance, l'inclusion, la diversité, l'égalité et le dialogue.

(3) Société inclusive. Une société inclusive se doit d'habiliter ses membres, indépendamment de leur sexe, leur âge, leur origine, leur classe, leur pays ou leur religion. La marginalisation peut déboucher sur l'extrémisme violent et même sur le terrorisme. Même si le monde a évolué à cet égard, beaucoup reste encore à faire sur tous les fronts, en particulier dans le domaine essentiel de l'égalité des sexes. La réalisation d'une société plus inclusive exige que les parlements jouent un rôle proactif pour lutter contre la discrimination et mettre un terme à la violence faite aux femmes et aux filles. Aussi, les parlements doivent veiller à ce que chaque femme, chaque enfant et chaque adolescent dans le monde survive, s'épanouisse et réalise son plein potentiel. Ils doivent promouvoir l'éducation des filles et également faire progresser la tolérance, l'égalité économique, l'égalité d'accès à l'éducation et à l'emploi, l'autonomisation économique des femmes et leur participation égale au processus politique, y compris dans les institutions décisionnelles.

(4) Prospérité et bien-être économiques. De grandes tendances se vérifiant dans de nombreux secteurs influencent la prospérité et le bien-être économiques. Il s'agit notamment de l'innovation transformatrice dans les domaines de la science et de la technologie, de paysages géopolitiques en évolution, de la raréfaction des ressources, de l'insécurité, de l'hyperurbanisation et du vieillissement des populations. L'économie mondiale est toujours confrontée à des défis majeurs, à savoir des taux de chômage élevés et persistants en particulier chez les jeunes ; des taux d'endettement élevés dans les pays développés et en développement ; une croissance lente ; et des inégalités toujours plus importantes. Aussi, les parlements doivent élaborer des cadres et des plans d'action globaux qui s'attaquent à ces défis, remédient aux inégalités, tirent profit des opportunités créées par les grandes tendances susmentionnées et encouragent une croissance économique équitable et durable dans toutes les nations et entre elles.

(5) Changements climatiques et raréfaction des ressources. Nos parlements peuvent et doivent encourager la ratification de l'Accord de Paris et prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre. Ils doivent mettre en œuvre le Plan d'action parlementaire de l'UIP sur les changements climatiques. Ils doivent promulguer des lois concrètes et appropriées et mettre en place des cadres réglementaires afin de réduire progressivement l'empreinte carbone de leurs nations tout en continuant à faire croître leurs économies et à créer des opportunités pour tous, y compris les personnes les plus marginalisées. Dans le cadre de leurs fonctions législative et de contrôle, les parlements doivent promouvoir l'innovation nécessaire à l'apport d'une énergie propre à grande

échelle. Ils doivent contribuer à protéger et assurer une utilisation rationnelle des ressources hydriques et doivent envisager des lois qui protégeront le milieu naturel, la biodiversité et l'écosystème dans son ensemble. Enfin, au niveau international, les parlements doivent veiller à assurer le financement nécessaire à la préservation et la restauration des puits de carbone du monde.

(6) Participation citoyenne. Les parlements disposent désormais d'opportunités immenses pour augmenter considérablement la participation citoyenne grâce aux plateformes de communication mobile et aux médias sociaux. Toutefois, ils doivent également promulguer des lois adéquates et collaborer avec les pouvoirs exécutif et judiciaire afin de limiter l'utilisation abusive des communications mobiles à des fins criminelles ou par des organisations terroristes cherchant à satisfaire leurs intérêts politiques.

(7) Promotion de la tolérance. L'intolérance entraîne la violence, la discrimination et le terrorisme. Les parlements peuvent et doivent contribuer à la promotion de la tolérance en promulguant des lois, en élaborant des politiques et en organisant des débats parlementaires, mais aussi en collaborant avec les gouvernements, le pouvoir judiciaire, la société civile et les leaders religieux. Ils doivent donner l'exemple en agissant convenablement en tant qu'institutions représentatives et inclusives dans leur composition, leurs processus et leurs procédures.

(8) Innovations dans les domaines de la science et de la technologie. L'innovation scientifique et technologique pourrait fortement améliorer notre qualité de vie. Toutefois, afin d'éviter que cette évolution n'ait de trop lourdes répercussions, les parlements doivent trouver des moyens de remédier aux conséquences morales et éthiques des progrès technologiques et se pencher ainsi sur diverses questions et phénomènes, à savoir les droits de l'homme comme celui de la vie privée, des problèmes mondiaux comme celui de la sécurité, des questions économiques telles que la fracture numérique entraînant plus largement une fracture du savoir, et la question de l'emploi avec le phénomène des robots humanoïdes remplaçant les êtres humains.

Nous nous engageons à :

(9) *Mettre* le bien-être de nos peuples, la paix, la prospérité et l'intégrité tant de notre planète que de l'humanité au cœur de nos objectifs parlementaires et de nos efforts en matière de développement ;

(10) Grâce à l'action parlementaire, contribuer à *répondre* aux besoins de chaque individu, y compris des personnes économiquement et socialement marginalisées, et améliorer la santé et le bien-être socio-économique de tous, en particulier des femmes et des filles.

(11) *Utiliser* les possibilités offertes par l'ère numérique pour ouvrir les parlements, encourager les citoyens à participer aux processus parlementaires et accroître la coopération internationale afin de réduire la fracture numérique entre les pays développés et en développement.

(12) *Proposer* à l'UIP d'étudier l'élaboration d'une déclaration parlementaire sur la tolérance visant à promouvoir et faire respecter les valeurs humaines et le principe de tolérance dans nos efforts pour faire progresser la paix et la sécurité et pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;

(13) *Collaborer* avec tous les intéressés, organes exécutifs et représentants du secteur privé et de la société civile, en particulier avec les jeunes, pour mettre en œuvre les Objectifs de développement durable qui constituent notre programme pour les années à venir ;

(14) *Echanger* nos connaissances et nos expériences afin de promouvoir les normes démocratiques, la tolérance et le respect mutuel et préparer l'avenir.

Impératifs d'action

(15) S'orienter vers le futur. (a) Encourager l'UIP à considérer la mise en place d'une structure pour explorer l'avenir qui évaluerait les évolutions et tendances mondiales à venir de même que leur impact sur la vie des peuples, et qui mobiliserait les efforts des parlements et des parties prenantes afin d'apporter des réponses à ces défis ; (b) Considérer le renforcement, dans chaque parlement, d'une

structure pour explorer l'avenir en s'assurant de lui octroyer des ressources appropriées. Il pourrait s'agir d'une commission sur le futur et/ou d'une unité administrative sur le futur qui informerait les parlements sur les conséquences des grandes tendances qui influencent notre monde et appuierait ainsi leur travail législatif et de contrôle de l'action gouvernementale. En outre, cette structure serait un moyen d'assurer une meilleure qualité de vie aux générations futures.

(16) Elaborer une planification stratégique. (a) Concevoir de nouveaux plans stratégiques ou modifier ceux qui existent déjà en vue de mieux relever les défis qui nous attendent, à la lumière des grandes tendances et des enjeux auxquels nous sommes et serons probablement confrontés aujourd'hui et demain ; cette planification stratégique devra inclure des mesures veillant à ce que les parlements soient préparés et aptes à contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable ; (b) Encourager les parlements à examiner les plans stratégiques existants afin de refléter les conclusions de notre Sommet ; (c) Encourager l'UIP à considérer l'élaboration d'un Code de déontologie des parlements afin d'étudier les conséquences éthiques des avancées technologiques.

(17) Promouvoir l'autonomisation des jeunes. (a) Définir des directives, des mécanismes et des processus au sein de chaque parlement afin d'augmenter la représentation des jeunes et de faciliter leur contribution à l'élaboration des lois et des politiques ; (b) Promouvoir l'autonomisation économique des jeunes au moyen de lois, de politiques et de plans d'action créant des opportunités d'éducation et d'emploi ; (c) Promouvoir l'autonomisation culturelle des jeunes au moyen de politiques et de stratégies pertinentes y compris par l'éducation ; (d) Contribuer à réduire l'écart technologique entre les jeunes.

(18) Faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation de femmes. (a) Augmenter et accélérer la participation des femmes dans tous les volets du travail législatif et de contrôle en vue d'atteindre l'égalité des sexes en politique et au parlement d'ici 2030, y compris en mettant en place des quotas électoraux hommes-femmes lorsqu'applicable ; (b) Examiner le fonctionnement de nos parlements afin de s'assurer qu'ils sont des institutions sensibles au genre et qu'ils prennent en compte les besoins des familles ; (c) Prendre des mesures pour éliminer toute forme de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles ; (d) Lutter contre les disparités salariales, les inégalités d'accès aux opportunités économiques et le harcèlement au travail ; (e) Veiller à ce que les femmes et les filles aient accès à la santé et à l'éducation en toutes circonstances, y compris en temps de guerre et de conflit ; et (f) Travailler à ces fins en partenariat avec des femmes et des hommes.

(19) Donner suite à la Déclaration d'Abou Dhabi. Exhorter l'UIP à donner suite aux propositions et engagements compris dans la Déclaration d'Abou Dhabi et à les intégrer dans son programme de travail afin de promouvoir des partenariats stratégiques durables avec les instances gouvernementales, les milieux scientifiques et universitaires, les jeunes et les représentants du secteur privé et de la société civile.

(20) Institutionnaliser nos efforts communs. (a) Soumettre, dans les trois mois suivant la rédaction de cette Déclaration, des propositions visant à établir un mécanisme de coordination au sein de l'UIP pour en débattre au sein du Comité exécutif de l'UIP et du Forum des femmes parlementaires lors de la 136^{ème} Assemblée (Dhaka, Bangladesh, avril 2017) afin de fixer des délais pour les impératifs d'action susmentionnés ; (b) Mobiliser les ressources financières pour mettre en œuvre cette Déclaration ; (c) Profiter des Assemblées de l'UIP pour promouvoir les objectifs et les actions de cette Déclaration.

Nous adressons nos sincères remerciements à l'UIP ainsi qu'au Conseil national de la Fédération des Emirats arabes unis qui a aimablement accueilli ce Sommet, pour avoir réuni des leaders issus de parlements, de gouvernements, d'organisations internationales, du secteur privé et de la société civile afin de participer à nos débats.

Ensemble nous façonnerons l'avenir, en vue d'un monde meilleur.



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



Conseil directeur
Point 7

CL/200/7j)-R.1
27 mars 2017

Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

j) Réunion parlementaire à l'occasion de la 61^{ème} session de la Commission de la condition de la femme

(New York, 17 mars 2017)

1. Le 17 mars 2017, l'UIP et ONU Femmes ont tenu leur Réunion parlementaire annuelle à l'occasion de la 61^{ème} session de la Commission de la condition de la femme à New York.
2. Organisée cette année autour du thème Renforcer le rôle des parlements dans l'autonomisation des femmes – Une économie qui bénéficie aux femmes, la Réunion parlementaire a compté au total 191 participants, dont 139 parlementaires (parmi lesquels 13 hommes) venus de 47 pays.
3. La Réunion a été ouverte par M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP, et Mme P. Mlambo-Ngucka, Directrice exécutive d'ONU Femmes. Elle a été conduite par Mme M. Mensah-Williams, Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP et Présidente du Conseil national de la Namibie. Plusieurs intervenants y ont pris la parole, notamment des parlementaires, des experts et des représentants d'organisations internationales.
4. Les discussions ont été consacrées aux stratégies parlementaires visant à réaliser l'autonomisation économique des femmes. Lors de la première séance, les participants se sont penchés sur les moyens de lever les obstacles juridiques et sociaux à l'autonomisation économique des femmes. Lors de la deuxième séance, ils ont analysé les manières dont les parlements peuvent autonomiser les femmes au travail, à la fois dans l'économie formelle et informelle. Enfin, lors de la troisième et dernière séance, les participants se sont demandé comment promouvoir l'inclusion financière des femmes, une action qui consiste notamment à veiller à ce que les femmes aient accès aux services financiers et aux opportunités de faire des affaires.
5. Les participants sont convenus des points suivants :
 - Pour autonomiser les femmes sur le plan économique, il faut trouver des solutions à des problèmes transversaux tels que les stéréotypes liés au genre, les lois discriminatoires, la violence sexiste et l'accès inégal à l'éducation et aux postes de décision. Près de 155 pays dans le monde appliquent encore des lois discriminatoires à l'égard des femmes. Aussi, toutes ces lois doivent être urgemment abrogées. Les participants ont souligné la nécessité de renforcer la participation politique des femmes, qui ne représentent actuellement en moyenne que 23,3 pour cent des parlementaires. Une plus grande représentation des femmes aux postes de décision favorisera leur autonomisation économique. Les participants ont invité l'UIP à poursuivre ses efforts à cet égard en collaboration avec les parlements nationaux et avec ses partenaires tels qu'ONU Femmes.

- Les parlements doivent examiner leurs politiques de l'emploi et leurs politiques sociales pour promouvoir l'égalité au travail. Ils doivent promouvoir des services de garde d'enfants abordables et veiller à ce que les tâches non rémunérées soient réparties entre les hommes et les femmes pour que l'égalité en termes de travail rémunéré puisse être garantie. Il s'agit d'un facteur essentiel pour réaliser l'Objectif de développement durable 5 et, plus particulièrement, la cible 5.4. Des lois sur l'égalité salariale sont également nécessaires. En outre, les parlements doivent veiller à ce que la couverture de la protection sociale s'étende à tous les secteurs, y compris ceux comptant principalement des femmes – tels que l'économie des soins et le secteur informel –, et aux femmes auto-entrepreneurs. Ils doivent garantir que le lieu de travail est un endroit sûr pour les femmes et combattre le harcèlement sexuel. Il est également nécessaire d'adopter des mesures spécifiques pour que les femmes puissent diriger des entreprises.
- Les parlements doivent promouvoir l'aptitude des femmes à prendre des décisions économiques pour qu'elles puissent posséder des terres, obtenir des crédits, investir en toute liberté, faire des économies et créer leur propre entreprise. Il s'agit également d'un facteur essentiel pour réaliser l'Objectif de développement durable 5 et, plus particulièrement, la cible 5.A. Il est primordial de prendre des mesures spécifiques et ciblées en faveur de l'inclusion financière des femmes. Les services financiers doivent être accessibles et abordables, et les femmes ont besoin d'aide pour augmenter leurs chances d'accéder à de telles opportunités. Les budgets et les politiques fiscales doivent être examinés scrupuleusement à travers le prisme de l'égalité des sexes pour que les femmes puissent en tirer parti.

6. Les participants ont également recensé un certain nombre de problèmes transversaux devant être étudiés par les parlements :

- Les femmes ne sont pas un groupe homogène. Certaines d'entre elles ont besoin de mesures spécifiques pour pouvoir jouir d'une égalité des chances sur le plan économique. Une attention particulière doit être accordée aux femmes handicapées, qui doivent être représentées dans la prise de décisions politiques.
- Il faut faire en sorte que toutes les lois favorisant l'autonomisation économique des femmes soient rigoureusement contrôlées par les parlementaires pour garantir qu'elles sont appliquées, dotées des ressources nécessaires, examinées et mises en œuvre au profit des femmes.
- La collecte de données, notamment de données ventilées par sexe, est nécessaire pour guider les décisions parlementaires et promouvoir des réformes sensibles au genre. Elle permet ainsi aux parlements de garantir la transparence.
- Il est essentiel d'établir des partenariats, notamment entre femmes, mais aussi avec des hommes, des institutions financières et des organisations de la société civile.

7. La Réunion parlementaire a été diffusée sur le web et peut être visionnée sur la page suivante : <http://webtv.un.org/meetings-events/watch/empowering-parliaments-to-empower-women-making-the-economy-work-for-women/5363532505001>. Elle a bénéficié d'une bonne couverture médiatique sur les réseaux sociaux.

8. L'autonomisation économique des femmes restera au cœur de l'action et des objectifs de l'UIP. Les efforts soutenus que l'UIP déploie pour faire avancer l'autonomisation économique des femmes seront guidés par les conclusions de la Réunion parlementaire organisée par l'UIP et ONU Femmes à l'occasion de la 61^{ème} session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, ainsi que par la résolution intitulée *Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement* qui sera adoptée par la 136^{ème} Assemblée de l'UIP. Les parlements sont encouragés à utiliser ces outils dans leurs travaux et leurs débats au niveau national.

9. Outre la Réunion parlementaire, l'UIP a également organisé une série de réunions parallèles à l'occasion de la 61^{ème} session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies. Ces réunions ont eu lieu entre le 14 et le 16 mars, et ont toutes mobilisé un grand nombre de participants, à savoir entre 50 et 60 représentants de gouvernements, de parlements et de la société civile lors de chacune d'entre elles. Les débats ont porté principalement sur les questions suivantes : la violence à l'encontre des femmes en politique ; la participation des femmes à la vie politique ; la suppression des dispositions discriminatoires dans les lois relatives à la nationalité ; la prévention de l'extrémisme violent par le remaniement des politiques économiques et par la promotion de l'égalité des sexes ; et la protection des enfants contre la violence.

10. Par ailleurs, également à l'occasion de la 61^{ème} session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, l'UIP et ONU Femmes ont lancé la *carte des Femmes en politique 2017* lors d'une conférence de presse organisée conjointement par les deux Organisations le 15 mars. Cet événement a été largement couvert par les médias : plus de 500 articles de presse ont repris des données fraîchement publiées sur la représentation des femmes au parlement et aux postes de direction.



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



Forum des femmes parlementaires
Point 3d)

FEM/25/3d)-Inf.1
24 mars 2017

Débat

Suivi du Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre

En octobre 2012, les Membres de l'UIP ont adopté le [Plan d'action pour des parlements sensibles au genre](#) qui définit le parlement sensible au genre comme celui dans lequel il n'y a pas d'obstacles – qu'ils soient matériels, structurels ou culturels – à la pleine participation des femmes et à l'égalité entre hommes et femmes, qu'il s'agisse des élus ou du personnel.

Le Plan d'action définit sept domaines d'action clés : l'égalité dans la participation, des cadres juridiques et politiques solides, des outils d'intégration du genre, une infrastructure et une culture parlementaires sensibles au genre, une responsabilité du respect de l'égalité des sexes partagée entre les hommes et les femmes, des partis politiques qui défendent l'égalité des sexes et des politiques de recrutement et de développement du personnel sensibles au genre.

Une étape essentielle consiste à faire le point sur les progrès réalisés et de recenser les défis persistants. L'UIP encourage les parlements à procéder à une auto-évaluation et à des audits de l'intégration des questions de genre en vue d'orienter et de déclencher une action en faveur de l'égalité des sexes. Pour faciliter de tels examens, l'UIP a récemment publié un outil d'auto-évaluation, [Parlements : évaluer la sensibilité au genre](#).

Le débat commencera par une présentation de l'outil d'auto-évaluation de l'UIP, qui sera suivie par des questions-réponses avec les intervenants et un échange d'opinions et d'expériences.

Les participants seront invités à faire connaître de bonnes pratiques et à s'interroger sur les questions suivantes:

- Pourquoi est-il important de faire le point sur le degré de sensibilité au genre d'un parlement?
- Quels sont les principaux défis et avantages relatifs à une auto-évaluation de la sensibilité au genre?
- Quelles leçons ont été tirées des auto-évaluations de la sensibilité au genre? Comment garantir un suivi et parvenir à des changements positifs?

Intervenants :

- M. David Ekwee Ethuro, Président du Senat (Kenya)
- Mme Liz McInnen, Membre de la Chambre des Communes (Royaume-Uni)

#IPU136



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'IUP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



Forum des femmes parlementaires
Point 4

FEM/25/4-Inf.1
30 mars 2017

Contributions aux travaux de la 136^{ème} Assemblée dans une perspective du genre

Note d'information

I. Modalités du débat

1. Dans le but de conférer une perspective de genre au point 4 de l'ordre du jour de la 136^{ème} Assemblée, les femmes parlementaires se sépareront en deux groupes de travail de 11 h 00 à 12 h 30 pour débattre de sous-thèmes du projet de résolution intitulé *Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement* (Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce).

Thème 1 - Réformer les cadres réglementaires et changer les normes culturelles défavorables : une obligation à remplir pour parvenir à l'inclusion financière des femmes <i>Présidente : Mme Parvez (Pakistan) ; Rapporteuse : Mme Ataulajhan (Canada)</i>	<i>Celebrity Hall (1^{er} étage, BICC)</i>
Thème 2 - Promouvoir l'accès des femmes les plus vulnérables aux opportunités et services financiers <i>Présidente : Mme Locatelli (Italie) ; Rapporteuse : Mme Al Kharoosi (Oman)</i>	<i>Windy Town (1^{er} étage, BICC)</i>

2. En fin de discussion, chacun des groupes conviendra d'idées clés qui seront présentées par les rapporteuses à la plénière du Forum des femmes parlementaires, dans l'après-midi.

3. Avant d'être séparés en deux groupes, les co-rapporteurs de la résolution de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce présenteront la résolution.

4. Les rapporteuses des deux groupes de discussion seront chargées de rédiger des amendements au projet de résolution de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce. Ces amendements seront rédigés en consultation avec la Présidente du Bureau des femmes parlementaires, avec la Présidente du Forum des femmes parlementaires et avec les Présidentes des groupes de travail, et auront pour but d'intégrer une perspective de genre à la résolution. Ils seront soumis, au nom du Forum des femmes parlementaires, à la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce lors de sa première séance le dimanche 2 avril 2017, de 14 h 30 à 18 h 30.

Groupe 1 – Réformer les cadres réglementaires et changer les normes culturelles défavorables : une obligation à remplir pour parvenir à l'inclusion financière des femmes

De nombreux obstacles s'opposent à l'inclusion financière des femmes. Les lois discriminatoires, la violence sexiste, les stéréotypes liés au genre et les normes et coutumes sociales discriminatoires restreignent l'accès des femmes à l'inclusion financière et à l'autonomisation économique. Les politiques et les lois doivent être sensibles aux questions relatives au genre afin de prévoir des services financiers et une autonomisation économique adaptés aux femmes.

Les membres du Groupe 1 sont invités à débattre des points suivants :

- *comment supprimer la discrimination au niveau des droits relatifs à la famille, à la terre, aux biens et à la liberté de mouvement ;*
- *comment supprimer les aspects discriminatoires des lois portant sur le travail et la protection sociale, en particulier dans le secteur informel et l'économie des soins, où les femmes sont très présentes ;*
- *comment garantir que les politiques économiques et sociales soient conçues et efficacement mises en œuvre pour faciliter l'inclusion financière des femmes ;*
- *l'importance d'une budgétisation sensible au genre pour l'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes ;*
- *le rôle que peut jouer la coopération au développement pour veiller à ce que l'inclusion financière s'inscrive dans un environnement favorable aux femmes ;*
- *comment lutter contre les normes et les habitudes sociales discriminatoires qui empêchent les femmes de bénéficier d'un soutien et de services financiers.*

Groupe 2 – Promouvoir l'accès des femmes les plus vulnérables aux opportunités et services financiers

Les femmes constituent 70 pour cent de la population pauvre dans le monde. Les Objectifs de développement durable promettent de répondre aux besoins des plus vulnérables et de ne laisser personne de côté. Si nous voulons que l'inclusion financière soit une stratégie efficace pour réduire radicalement la féminisation de la pauvreté, nous devons garantir que les services financiers fournis parviennent effectivement aux femmes les plus vulnérables et les plus marginalisées et leur profitent réellement. Les programmes visant à améliorer l'accès des femmes aux services et au soutien financiers en vue de leur autonomisation économique doivent donc prendre en compte la réalité et les droits de toutes les femmes. Il faut qu'il s'adressent notamment aux femmes rurales, aux femmes en situation de crise et aux femmes victimes de discrimination multiple fondée sur l'origine ethnique, le statut matrimonial, le statut VIH, le statut de migrant ou de réfugié, l'âge, le handicap, etc.

Le groupe examinera et partagera de bonnes pratiques relatives à la manière d'adapter et d'étendre l'accès de toutes les femmes aux services financiers. Il pourrait s'agir de crédit formel, de micro-crédit, de comptes épargne, d'assurance santé, de prestations sociales, des services de garde d'enfants et d'aides. Le groupe étudiera également les manières d'entrer en contact avec des femmes marginalisées et de les informer des opportunités économiques et des services financiers dont elles pourraient tirer avantage. Les participants mettront aussi l'accent sur l'importance de fournir aux différents groupes de femmes des formations et des programmes de parrainage ciblés.

Les membres du Groupe 2 sont invités à la discussion et au partage des bonnes pratiques sur les points suivants :

- *comment adapter et ouvrir à toutes les femmes l'accès aux services financiers (crédit formel, microcrédit, comptes épargne, assurance santé, prestations sociales, services de soutien et de soin aux enfants ;*
- *comment sensibiliser les groupes de femmes marginalisées et les informer sur les opportunités économiques et les services financiers dont elles pourraient bénéficier ;*
- *comment organiser à l'intention de différents groupes de femmes des programmes ciblés de formation et de mentorat.*



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



Commission permanente
du développement durable,
du financement et du commerce

C-II/136/DR
10 janvier 2017

Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement

***Projet de résolution présenté par les co-rapporteurs
M. N.K. Premachandran (Inde) et Mme G. Cuevas (Mexique)***

La 136^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

- 1) *réaffirmant* que le développement durable fait référence à un type de développement qui répond aux besoins actuels, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins,
- 2) *exprimant* sa satisfaction que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 repose sur une approche globale du développement durable avec un accent plutôt équilibré entre la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement,
- 3) *acceptant* qu'un des défis de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) consiste à faire en sorte que les processus de développement soient plus inclusifs et reposent sur une base très large, tout en permettant une participation étendue de tous les segments de la société, et qu'ils bénéficient à tous de la même manière,
- 4) *reconnaissant* qu'un autre défi de la mise en œuvre des ODD est d'assurer la prestation efficace des services publics au moyen d'un contrôle rigoureux, d'une évaluation régulière et de la restructuration des services publics, tous ces éléments étant dépendants de la disponibilité des infrastructures de base dans les zones à la fois rurales et urbaines,
- 5) *reconnaissant également* que l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes est une condition indispensable au développement durable, et que, à cette fin, une croissance économique durable, inclusive et équitable, ainsi que l'autonomisation des personnes démunies par l'éducation et le développement des compétences doivent tous être encouragés,
- 6) *reconnaissant en outre* que l'inclusion financière des femmes représente un moteur de développement qui contribue à lutter contre la pauvreté, à réduire les inégalités et à améliorer la santé des enfants, leur alimentation et leur éducation,
- 7) *soulignant* que, selon le rapport mondial Findex de la Banque mondiale, les femmes ont 15 pour cent moins de chances que les hommes d'avoir un compte bancaire, et près de 50 pour cent des femmes dans le monde ne disposent pas d'un compte bancaire,

#IPU136

- 8) *considérant* que le Programme 2030 et ses 17 ODD reconnaissent l'importance de l'inclusion financière dans le cadre de l'éradication de la pauvreté et de la réalisation du bien-être pour tous,
- 9) *rappelant* que, en 2016, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a créé le Groupe de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes pour faire face aux problèmes économiques spécifiques qui touchent les femmes et pour soutenir à la fois la mise en œuvre du Programme 2030 et sa promesse de ne laisser personne de côté,
- 10) *ayant à l'esprit* que le document final du débat général dont la 131^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte souligne que la réalisation de l'égalité des sexes et l'élimination de la violence contre les femmes est la responsabilité des hommes autant que des femmes, et que le changement efficace exige à la fois un cadre institutionnel solide et des organismes nationaux avec le pouvoir de prendre des mesures,
- 11) *attentive* au fait que l'accès aux institutions officielles de financement contribue à accroître l'égalité des revenus entre les hommes et les femmes, à créer des emplois, à réduire la vulnérabilité des populations face aux situations d'urgence, à favoriser l'esprit d'entreprise, et à encourager à la fois l'épargne à moyen et à long terme et les activités de planification,
- 12) *réaffirmant* que la mobilisation des ressources financières nationales et internationales, ainsi que le renforcement des capacités et le transfert de technologie vers les pays en développement à des conditions favorables joueront tous un rôle fondamental dans la fourniture de services essentiels, de biens publics et de virements ou d'envois de fonds à faible coût,
- 13) *reconnaissant* que les parlements ont l'obligation majeure de soutenir le droit international en matière d'autonomisation des femmes et d'adapter leur législation nationale en conséquence,
- 14) *soulignant* que le rôle des parlements dans l'adoption de l'inclusion financière des femmes en tant que moteur de développement doit être conçu conformément aux droits national et international et au Programme 2030,
1. *invite* les parlements à promouvoir l'élaboration de politiques et de stratégies publiques nationales et internationales qui mettent l'accent sur l'élimination des obstacles juridiques et culturels discriminatoires à l'égard des femmes et qui empêchent leur pleine intégration dans les systèmes financiers de tous les pays ;
 2. *prie instamment* les parlements d'identifier les besoins et les limites de chaque région et société en faisant un diagnostic complet fondé sur des données détaillées, ce qui permettra de s'attaquer aux causes profondes de cette question, à la fois en fonction de sa situation particulière et dans une perspective de genre ;
 3. *appelle* les parlements et les partis politiques à adopter des cadres juridiques et politiques qui renforcent l'inclusion financière en général, l'inclusion financière des femmes en particulier, et les perspectives de genre dans toutes les politiques financières ;
 4. *propose* la mise en œuvre de programmes éducatifs visant à tirer parti des connaissances et de l'expertise associées aux services financiers et aux nouvelles technologies ;
 5. *demande* aux parlements de promouvoir l'inclusion des femmes dans l'utilisation généralisée des technologies de l'information largement accessibles qui facilitent l'accès des femmes aux services financiers numériques et favorisent des initiatives innovantes telles que la mise en place de systèmes de paiement numériques, la monnaie électronique et l'accès aux comptes via la téléphonie mobile ;

6. *appelle* les parlements à encourager les entreprises privées et les banques à concevoir des produits financiers intéressants qui pourraient inciter les femmes à développer de bonnes habitudes d'épargne ;
7. *invite* les parlements à développer des liens de coopération avec les institutions financières internationales telles que la Banque mondiale, pour la mise en œuvre de programmes visant à promouvoir l'inclusion financière des femmes ;
8. *encourage* les parlements à promouvoir les partenariats avec les gouvernements et la société civile afin de mener à bien l'inclusion financière et numérique, en particulier pour les femmes ;
9. *demande instamment* aux parlementaires de développer une méthode distincte et spécifique pour faciliter l'inclusion financière des femmes en situation de pauvreté, afin de veiller à ce qu'elles aient accès au crédit, ainsi qu'à des formations financières et commerciales ;
10. *appelle* les parlements à s'assurer que les femmes ont un accès constant aux institutions officielles de financement afin de combler l'écart entre les sexes et favoriser l'autonomisation des femmes entrepreneurs dans le monde entier ;
11. *prie instamment* les parlements d'appuyer les réformes qui donnent aux femmes le droit d'accéder aux ressources économiques et aux services financiers de manière impartiale ;
12. *invite* les parlementaires à encourager le secteur bancaire privé à réduire les coûts d'ouverture et de tenue d'un compte d'épargne et à concevoir des produits financiers adaptés aux besoins spécifiques des femmes ;
13. *conseille* aux gouvernements et aux parlements d'assumer la responsabilité de défendre l'inclusion financière des femmes en tant que moteur de développement.



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



Forum des femmes parlementaires
Point 5

FEM/25/5-Inf.1
24 mars 2017

Débat

Participation des femmes à la politique : un nouvel élan pour briser le plafond de verre

L'égalité des sexes en politique est essentielle à la démocratie et à la réalisation des Objectifs de développement durable. Cependant, les progrès sont lents à tous les niveaux. La moyenne mondiale des femmes dans les parlements nationaux est de 23,3 pour cent, contre 22,6 pour cent l'année passée. A ce rythme, il faudrait 50 années supplémentaires pour parvenir à la parité au parlement.

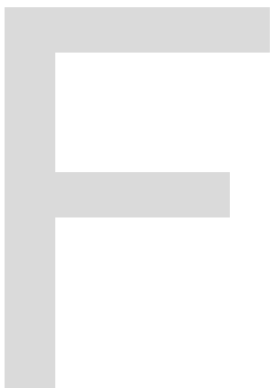
Bien qu'ils se soient révélés efficaces pour faire avancer la situation dans de nombreux parlements en assurant un niveau minimum de représentation des femmes, les quotas ne permettent pas forcément d'aller au-delà. Parvenir à l'égalité des sexes en politique nécessitera donc un nouvel élan, une forte volonté politique et des mesures plus ambitieuses.

Le débat commencera par une présentation des dernières données de l'UIP sur les femmes en politique. Les participants suivront une présentation de la carte [Femmes en politique : 2017](#) établie conjointement par l'UIP et ONU-Femmes. Ils seront également informés sur [les progrès et les reculs concernant les femmes dans les parlements en 2016](#).

A l'issue de la présentation, les participants échangeront des opinions, des expériences et de bonnes pratiques, et recenseront les questions à traiter en priorité pour parvenir à l'égalité des sexes en politique.

Les participants seront invités à :

- partager des informations sur les récentes évolutions s'agissant de la participation des femmes au sein des parlements et du gouvernement;
- présenter/tirer des leçons des mesures, dont les quotas, qui ont été les plus efficaces pour renforcer la participation politique des femmes;
- recenser les défis persistants qui empêchent la participation des femmes à la politique de progresser davantage et qui entravent la réalisation de la parité;
- recenser les moyens qui permettront d'accroître le nombre de candidates aux élections.



#IPU136



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



Forum des femmes parlementaires
Point 6

FEM/25/6-Inf.1
24 mars 2017

Débat

Autonomiser les filles aujourd'hui pour parvenir au développement durable demain

L'égalité des sexes est une composante essentielle du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cependant, si nous souhaitons obtenir des résultats pour les femmes d'ici 2030, nous devons commencer à autonomiser les filles dès aujourd'hui.

Ces dernières années, l'accès des filles à l'éducation et à la santé a été amélioré. Toutefois, elles sont toujours confrontées à la discrimination fondée sur le sexe et l'âge, à la violence et à la marginalisation. Des pratiques préjudiciables telles que les mariages d'enfants et les mutilations génitales féminines continuent de miner aussi bien le présent que l'avenir des filles.

Les objectifs relatifs à l'égalité des sexes ne seront atteints que si nous mobilisons, aujourd'hui, suffisamment d'attention, de volonté politique et de ressources en faveur de l'autonomisation des filles.

Les participants au débat examineront les questions suivantes :

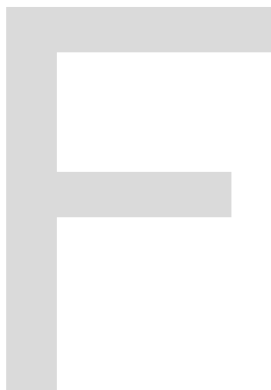
- Comment l'autonomisation des filles aidera-t-elle à parvenir au développement durable?
- Quelles sont les mesures et stratégies efficaces pour protéger les droits des filles, promouvoir la santé et le bien-être de celles-ci et faciliter leur autonomisation du point de vue social, éducatif et économique?
- Quels sont les progrès, les défis et les bonnes pratiques en matière d'élimination des mariages d'enfants et des mutilations génitales féminines?
- Quelles sont les mesures que les parlements doivent prendre en priorité? Comment les parlements peuvent-ils contribuer à l'autonomisation des filles et à la réalisation de leurs droits?

Le débat permettra aux participants de partager de bonnes pratiques et de recenser les questions que les parlements doivent traiter en priorité pour défendre les droits des filles, promouvoir le bien-être de celles-ci et garantir leur autonomisation.

Le débat commencera par les observations liminaires des intervenants. Les participants seront ensuite invités à échanger des opinions et des expériences.

Intervenants :

- M. Augusto Lopez Claros, Directeur du Groupe des indicateurs mondiaux, Economie du développement, Banque mondiale
- Mme Nkandu Luo, Parlementaire, Membre du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP, ancienne ministre (Zambie)
- M. Ian Askew, Directeur du Département santé reproductive et recherche à l'OMS
- Mme Sajeda Farisa Kabir, Responsable du Programme des droits de l'homme et des services juridiques, BRAC (Bangladesh)



#IPU136

